

Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 27 juin 2022

Procès-verbal no. 02/2022

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022
2. Assermentation
3. Nominations réglementaires
 - a. Du président
 - b. Du vice-président
 - c. De deux scrutateurs
 - d. De deux scrutateurs suppléants
 - e. De la commission des finances et de gestion
4. Communications du bureau du conseil général
5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis 02/06/22 Comptes communaux 2021
8. Préavis 04/06/22 Rapport de gestion 2021
9. Préavis 03/06/22 Révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)
10. Préavis 05/06/22 Demande d'un crédit de CHF 66'300.—TTC pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, N° 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château.
11. Préavis 06/06/22 Plan d'affectation de la Parcelle 283
12. Préavis 07/06/22 Demande de crédit pour la construction du Pont de Vualliemey entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges.
13. Divers et propositions individuelles.

..*.*.*.

A la grande salle, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 27 juin 2022.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 72 membres que compte le Conseil général, 50 sont présents (70%), 14 sont excusés (19%) et 8 sont absents (11%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2022

Celui-ci est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation

M. Jean-Marie Zumstein est assermenté et intègre le Conseil.

3. Nominations réglementaires

Du ou de la président(e) : Philippe Stalder, élu tacitement

Du ou de la vice-président(e) : Katia Barberis, élue tacitement

De deux scrutateurs : Béatrice Glinz et Elizabeth Zbinden, élues toutes les deux à l'unanimité.

De deux scrutateurs suppléants, Jérémy Gros-Piron et Guy Ravet, élus tous les deux à l'unanimité

De la commission des finances et de gestion : Francine Dambach, Carole Vuffray, Cédric Blaser, Pierre-Mael Fauchon, Alain Bataillard, Julien Bonjour, Sarra Perrin, élus à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil général

Le président rappelle qu'il est possible de recevoir la documentation en vue du Conseil général par E-mail et qu'il suffit pour cela d'écrire un mail à greffe@vufflens-le-chateau.ch. Cette façon de faire doit permettre d'éviter toute erreur orthographique qui empêcherait une bonne transmission des documents par mail.

5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

Martine Gloor-Chassot prend la parole pour l'ASIME. Son Conseil d'établissement a validé le règlement de son Conseil ainsi que la demi-journée de congé demandée à l'occasion des promotions.

André Bonnefoy prend la parole pour l'AVM. Cette association étudie actuellement la possibilité de baisser les pertes sur le réseau qui se situent à environ 2%. La consommation 2021 a atteint un record. Au niveau financier, l'amortissement de l'AVM est de CHF 118'000.— et les réserves de CHF 125'000.--.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic annonce que la Municipalité souhaite recourir contre la facture sociale 2021, ceci de manière collective et coordonnée avec d'autres communes (37).

La facture sociale, après étude de la Municipalité, s'avère trop élevée par rapport à l'autonomie communale.

Au niveau scolaire, M. le Syndic est heureux d'annoncer le lancement d'une procédure visant une augmentation des places d'accueil parascolaires de 48 à 60.

Philippe Henriod souhaite rassurer les riverains du ruisseau Le Curbit qui est actuellement à sec. Cette sécheresse est volontaire, car des travaux doivent être réalisés sur certains tronçons. Des animaux ont en effet abimé certaines berges durant l'hiver, provoquant une rupture d'étanchéité du ruisseau et de potentielles inondations.

Sylvie Nussbaum intervient au niveau de l'école :

- La Vufflantine va être davantage sollicitée.
- 16 enfants de Vufflens-Chigny vont devoir se déplacer jusqu'à Morges pour aller à l'école.
- Des enfants de Morges vont eux aussi devoir se déplacer jusqu'à Vufflens pour se rendre à l'école.

Elle souhaite également mentionner son rôle de responsable du plan canicule. De fait, toute personne qui aurait des questions ou un besoin de soutien en lien avec la vague de chaleur doit s'adresser à elle directement.

7. Préavis 02/06/22 Comptes communaux 2021

M. Julien Bonjour, président rapporteur de la commission des finances et de gestion, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

L'assemblée ne souhaitant pas prendre la parole, le président passe au vote des conclusions du préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 02/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission des finances et de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés et qui font apparaître un excédent de charges de CHF 96'899.53
2. De porter l'excédent de charge en diminution du compte 92900 dont le capital s'élèvera ainsi à CHF 2'573'147.32.

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

8. Préavis 04/06/22 Rapport de gestion 2021

M. Julien Bonjour, président rapporteur de la commission des finances et de gestion, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

L'assemblée ne souhaitant pas prendre la parole, le président passe au vote des conclusions du préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 04/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2021.

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

9. Préavis 03/06/22 Révision des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

M. Julien Bonjour, président rapporteur de la commission des finances et de gestion, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

L'assemblée ne souhaitant pas prendre la parole, le président passe au vote des conclusions du préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 03/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter les statuts révisés de l'ERM, ainsi que leurs annexes (« Révision 2022 »)

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

10. Préavis 05/06/22 Demande d'un crédit de CHF 66'300.—TTC pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, n° 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château

Mme Sarra Perrin, présidente rapportrice de la commission en charge de l'étude de ce préavis, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

M. Henriod tient à informer l'assemblée que des discussions ont eu lieu tout dernièrement avec les MBC qui, à la suite d'erreurs de planification, se voient contraints de reporter leurs travaux d'une

année. Les travaux dudit préavis seront donc également reportés d'une année, ce qui ne change malgré tout rien au financement de ceux-ci et de fait au préavis débattu ce soir.

M. Bonjour s'interroge sur l'amortissement des travaux sur une année, n'est-ce pas trop ambitieux ? Il est répondu qu'une provision suffisante a déjà été prévue pour cela au budget.

M. Egger souhaite bien confirmer que le report des travaux n'aura pas d'impact sur les coûts votés ce soir ? M. Henriod est bien en mesure de lui confirmer cela.

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 05/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'approuver la demande pour un crédit de CHF 66'300.—TTC, pour le remplacement d'un tronçon du collecteur « Ceinture Est, n° 35 » sur la commune de Vufflens-le-Château,
2. D'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis.

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

11. Préavis 06/06/22 Plan d'affectation de la parcelle 283

M. Le président du Conseil fait préalablement lecture de l'article 48 du règlement du Conseil général, qui stipule que tout membre du Conseil qui serait impliqué de manière personnelle dans un objet préavisé doit obligatoirement se récuser.

M. Cédric Blaser se récuse, suite à cette lecture.

M. Alexandre Fellrath, président rapporteur de la commission en charge de l'étude de ce préavis, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

M. Noirjean souhaite savoir si ce préavis pourrait avoir des conséquences sur la globalité du PGA ? La Municipalité répond que ce n'est pas le cas et que les 2 objets sont clairement distincts.

Un nouveau plan d'affectation sera réalisé spécifiquement pour cette zone para-agricole.

L'assemblée ne souhaitant plus prendre la parole, le président passe au vote des conclusions du préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis municipal n° 06/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le préavis municipal n° 06/06/22 relatif à la révision du plan d'affectation de la parcelle 283 ;
2. D'adopter le règlement du plan d'affectation (RPA), tel que libellé à l'ANNEXE 1 du présent préavis.

L'assemblée vote ces conclusions avec 4 abstentions.

12. Préavis 07/06/22 Demande de crédit pour la construction du pont de Vualliemey entre Vufflens-le-Château et Vaux-sur-Morges

M. Jérémy Gros-Piron, président rapporteur de la commission en charge de l'étude de ce préavis, procède à la lecture du rapport de cette dernière.

L'assemblée souhaite savoir si un élargissement du tronçon de route est prévu dans les travaux qui vont être prochainement réalisés ? M. Henriod confirme que cela ne sera pas le cas.

La Municipalité confirme que la Commune de Vaux-sur-Morges, qui devait également voter ce préavis, l'a déjà accepté.

L'assemblée ne souhaitant plus prendre la parole, le président passe au vote des conclusions du préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis municipal n° 07/06/22 de la Municipalité
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis pour autant que celui-ci soit accepté par le Conseil Général de Vaux-sur-Morges.
2. D'autoriser la Municipalité à financer les travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt.
3. D'octroyer à la Municipalité un crédit pour la reconstruction du pont de Vualliemey entre Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château pour un montant de CHF 80'000.--.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans.

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

3. Divers et propositions individuelles

Béatrice Hirt demande à ce que le précédent PV soit corrigé car l'application « Alert Swiss » n'y est pas correctement orthographiée.

M. Leiter souhaite connaître l'état d'avancement du PGA ? Le tribunal cantonal étudie actuellement 2 recours qui sont sans effet suspensif. Le tribunal devrait statuer cet automne.

M. Jutzi fait part à la Municipalité que beaucoup de recours ont été déposés pour des antennes 5G.

M. Tristan Perey souhaite savoir qu'elle est l'état d'avancement du dossier relatif à la future crèche villageoise ? Chigny doit statuer ce soir. Le projet pourrait évoluer de 22 places actuellement à 38 places en définitive.

Mme Tzaut souhaite rebondir sur l'affirmation de Mme Sylvie Nussbaum qui a informé l'assemblée du départ d'enfants vufflanais pour Morges et vice-versa. Quelle est la cohérence ? Sylvie Nussbaum répond qu'il ne s'agit pas d'enfants de même année scolaire et que ces échanges ont pour but de compléter les classes de chaque année scolaire. Ce sont notamment des enfants de 3P qui devront rejoindre la ville de Morges.

Cédric Blaser tient à remercier le Conseil pour son soutien relatif à l'acceptation du point 11 de cet obj., le concernant personnellement.

..*.*.*.

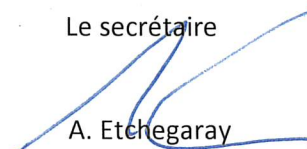
L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 21h45 lorsque le président clôture l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour ceux qui le souhaitent.

Le Président



Ph. Stalder

Le secrétaire



A. Etchegaray